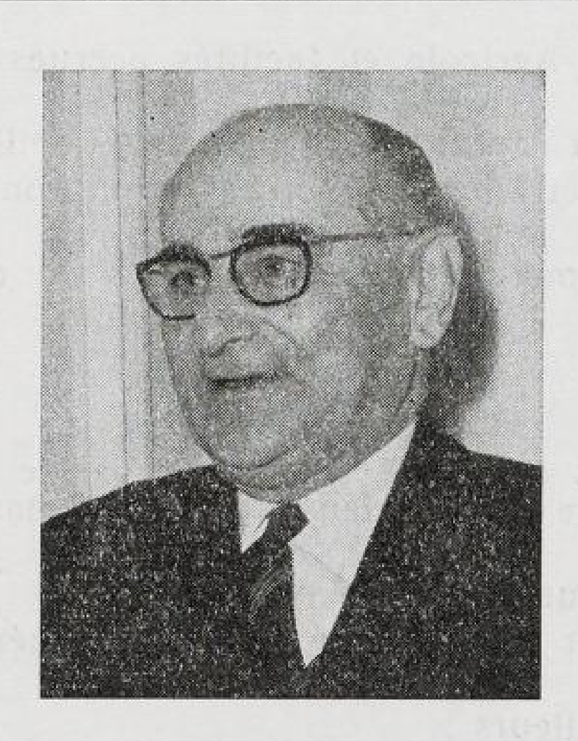
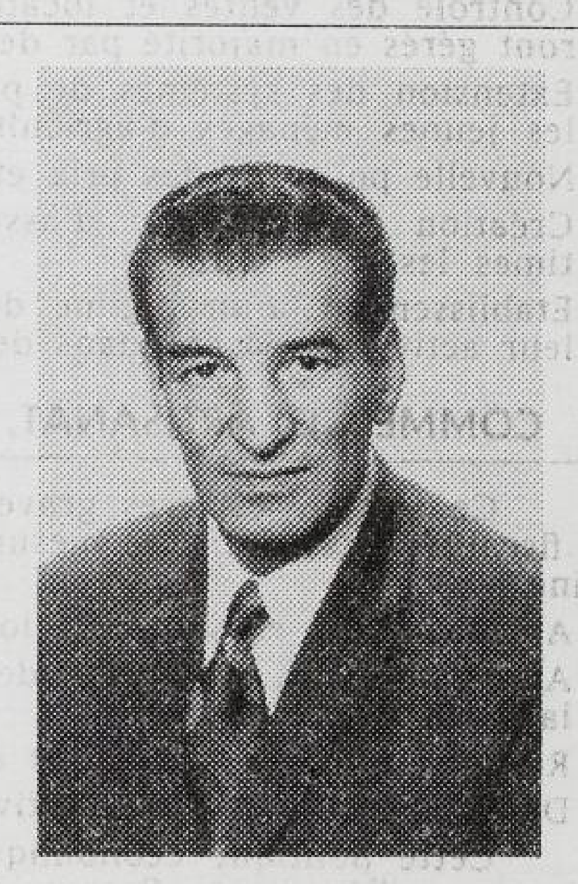
Première Circonscription DIGNE - SISTERON - BARCELONNETTE

Elections Législatives du 4 Mars 1973



Marcel MASSOT
Conseiller Général
Député sortant
Ancien Vice-président de l'Assemblée Nationale
Officier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 39-45

UNION DE LA GAUCHE SOCIALISTE ET DÉMOCRATE



Simon PIETRI
Chirurgien
Officier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 39-45

Electrices, Electeurs, chers Compatriotes,

En 1968, vous m'avez élu pour vous représenter à l'Assemblée Nationale. Vous avez montré, en me choisissant, que, malgré les circonstances dramatiques de l'époque, vous ne pouviez accorder votre confiance au pouvoir en place depuis dix ans. Vous aviez raison et chacun peut constater aujourd'hui la faillite de la gestion U.D.R. qui a pourtant bénéficié, au cours de la dernière législature, d'une majorité jamais atteinte.

Actuellement, un vent de renouveau se fait sentir. Les partis de gauche se sont mis d'accord sur un programme commun qu'ils réaliseront au cours de la prochaine législature s'ils ont la majorité.

J'ai été désigné par l'U.G.S.D. (qui regroupe le Parti Socialiste et le Mouvement de la Gauche Radicale) comme candidat de cette formation dans la Première Circonscription des Alpes de Haute-Provence.

Le Docteur PIETRI, Conseiller Mùnicipal, ancien Adjoint au Maire de Digne, a bien voulu accepter d'être mon remplaçant. Rapatrié d'Afrique du Nord en 1958, il n'a pas tardé à prendre dans notre département, grâce à ses qualités d'intelligence et de cœur, une place de premier plan.

Le Programme Commun que nous soutenons n'a rien de révolutionnaire. Il cherche seulement à donner à notre pays un peu plus de justice sociale, à rendre les riches un peu moins riches et les pauvres un peu moins pauvres. Il donne les moyens d'y parvenir sans pour cela porter atteinte aux libertés démocratiques essentielles dont le parti auquel j'appartiens a toujours été l'ardent défenseur.

Je ne peux reprendre ici le détail de ce programme, mais je tiens à souligner les points qui me semblent les plus importants :

POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE :

Un ensemble de mesures sont prévues pour accroître le bien-être des Français et atténuer les inégalités :

— Augmentation substantielle des salaires, étant précisé que, dès à présent, aucun salaire ne pourra être inférieur à 1.000 Frs par mois ;
— Institution d'une échelle mobile qui permettra d'indexer les salaires sur les prix ;
— Suppression des zones de salaires ;
— Allègement des impôts sur les produits de grande consommation, indexation des prestations familiales ;
— Retraite à 60 ans pour les hommes, à 55 ans pour les femmes, égale ou supérieure à 75 % du salaire des dix meilleures années et en toute hypothèse non inférieure au SMIG ;
— Prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale des dépenses d'hospitalisation ;
— Juste et rapide indemnisation pour les rapatriés ;
— Développement d'un nouvel urbanisme qui permettra d'améliorer l'environnement et de mettre fin à la déplorable crise du logement ;
— Nouvelle politique de l'Education Nationale pour lutter contre toute forme de ségrégation sociale et donner à tous des chances égales ;
— Généralisation de l'Education Physique et Sportive, aussi bien pour les écoliers et étudiants que pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans, qui disposeront de cinq heures d'activités physiques et sportives ;

— Suppression de toute discrimination à l'égard des femmes qui participeront pleinement à la vie économique, sociale et culturelle du pays ;
— Politique hardie de l'Enfance avec création de nombreuses crèches et maisons d'enfants ;
— Réduction à six mois de la durée du service national ;
— Extension du secteur public par nationalisation du secteur bancaire et financier, ainsi que de quelques entreprises occupant une position clé dans l'économie ; mais maintien et garantie du caractère concurrentiel de l'économie au niveau national, européen et mondial.

POLITIQUE AGRICOLE :

Tout sera mis en œuvre pour développer et moderniser l'Agriculture en améliorant les conditions de travail des petits et moyens producteurs :
— Contrôle des ventes et locations foncières par des Offices Fonciers cantonaux et départementaux qui seront gérés en majorité par des agriculteurs élus ;
— Extension des systèmes de prêts à taux réduit par les Caisses de Crédit Agricole et facilités accrues pour les jeunes ménages d'agriculteurs ;
— Nouvelle politique des prix et des marchés pour garantir la progression du revenu des exploitants familiaux ;
— Création d'une Caisse d'assurance et de prévoyance contre les risques et les aléas naturels dont sont victimes les agriculteurs ;
— Etablissement d'un régime de retraite comparable au régime général permettant aux exploitants de cesser leur activité à 60 ans dans de bonnes conditions.

PETIT COMMERCE, ARTISANAT, P. M. E. :

Ce secteur est très gravement menacé par l'implantation de magasins à grande surface et par le poids d'une fiscalité écrasante. Des mesures urgentes s'imposent pour atténuer la crise très sérieuse qui sévit dans ce domaine :
— Aménagement et simplification des charges fiscales, et plus particulièrement de la T.V.A. ;
— Alignement des avantages des régimes particuliers d'assurance vieillesse et maladie sur le régime général de la Sécurité Sociale ;
— Retraite minimum au moins égale au SMIG, comme pour les autres travailleurs ;
— Développement de coopératives de commerçants.

Cette politique économique, sociale et agricole pourra être menée à bien par un système de fiscalité plus juste : prélèvements fiscaux accrus sur les entreprises tant nationalisées que privées ; lutte effective contre l'évasion des capitaux et la fraude fiscale ; suppression de l'avoir fiscal ; réduction des droits de mutation sur les successions modestes, mais accroissement pour les grosses fortunes ; aménagement et réduction des patentes.

DEFENSE DES LIBERTES ET CONTRIBUTION A UN EFFORT INTERNATIONAL DE PAIX :

A la politique économique et sociale dynamique que nous poursuivrons, sera associée une démocratisation des institutions, un développement des libertés sur le plan intérieur et un effort de contribution à la paix internationale :
— Les libertés individuelles seront garanties par l'abrogation de la garde à vue, de la procédure de flagrant délit et des pouvoirs de police judiciaire des Préfets ainsi que par la protection absolue des libertés de pensée, d'expression et du droit à l'information ;
— Les libertés collectives seront garanties par l'extension des droits de grève et des droits syndicaux ;
— L'autonomie des collectivités sera renforcée par le transfert de moyens importants d'études, de décisions, de gestion et de financement en provenance de l'Etat ;
— La politique extérieure aura pour principe la coexistence pacifique et la coopération avec tous les pays. Pour cela, la France restera membre de l'Alliance Atlantique tant que le Pacte de Varsovie n'aura pas été dissout.

AU PLAN LOCAL :

Nous continuerons l'œuvre entreprise :
— Développement des possibilités agricoles par la création d'un réseau d'irrigation ;
— Poursuite de l'aménagement hydro-électrique de la Durance et du Verdon ;
— Mise sur pied d'une véritable économie de montagne encourageant le développement de l'élevage et de la forêt d'une part, l'extension du tourisme et des sports d'hiver d'autre part ;
— Encouragement à l'installation d'industries dans nos vallées ;
— Développement de voies de communication rapide avec les grandes métropoles et l'Italie ;
— Poursuite de la politique efficace du Conseil Général dans le sens de :
  — l'amélioration du réseau routier départemental et vicinal, du réseau téléphonique, des conditions de réception de la radio et de la télévision ;
  — l'aide accrue aux communes pour la réalisation de leurs programmes d'adduction d'eau, d'électrification, de construction d'écoles, de stades, de piscines ;
  — l'aide accrue aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat et la construction de logements ;
  — l'encouragement à la création de villages-retraite, villages d'enfants, colonies de vacances, institutions sanitaires.

Voilà, très schématiquement brossées, les grandes lignes du Programme Commun. Tous ceux qui sont sincèrement démocrates ne peuvent qu'y souscrire. Il permettra de réaliser dans une France libre, un grand progrès pour le bien-être de tous et de rattraper le retard social impressionnant que quinze ans de gestion gaulliste ont accumulé.

VIVENT LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE !
VIVE LA REPUBLIQUE !
VIVE LA FRANCE !

Marcel MASSOT.

Suppléant: Dr Simon PIETRI.

Imp. Lieutier - Sisteron